



Demande d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques

La commune de Feuquières-en-Vimeu met en place une aide aux particuliers habitant la commune afin de participer au financement de la destruction des nids de frelons asiatiques. Cette aide est fixée à 50% de la dépense réelle et est plafonnée à 80€. Elle est cumulable avec l'aide financière départementale dans la limite des frais engagés.

BÉNÉFICIAIRE : PARTICULIER

Nom - Prénom : _____

Adresse postale complète : _____

Téléphone : _____

INTERVENTION DE DESTRUCTION DU NID DE FRELONS ASIATIQUES

Nom de l'entreprise : _____

Coordonnées du désinfecteur (professionnel spécialisé du territoire) :

Adresse de l'intervention : _____

Date de l'intervention : _____

Localisation du nid : _____

Hauteur du nid : _____

Arbre Maison Mur Haie Autre (à préciser) _____

AIDE FINANCIÈRE DÉPARTEMENTALE

Avez-vous bénéficié de l'aide financière départementale pour la destruction des nids de frelons asiatiques ? Oui Non

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) _____

Certifie l'exactitude de tous les renseignements indiqués dans la présente demande.

Date : ____ / ____ / _____

Signature :

PIÈCES À FOURNIR : Tous les documents doivent être au même nom, prénom.

Copie de la facture acquittée sur laquelle apparait la date et lieu de l'intervention et vos coordonnées

RIB

Justificatif de domicile

Formulaire et pièces à retourner en mairie ou par mail à mairie@feuquieresenvimeu.fr.

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Tiers : _____

Montant de la subvention accordé : _____ €

Mandat n° : _____

La Mairie de Feuquières-en-Vimeu est responsable de traitement et traite les données personnelles vous concernant à des fins de gestion et de mise à disposition du restaurant scolaire ou de la salle polyvalente. La base légale des traitements est l'exécution contractuelle. Les données collectées seront communiquées aux agents de la mairie légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne. Les données relatives à la convention ne sont pas conservées par la mairie au-delà de 1 an en archivage intermédiaire à compter de la fin de la relation contractuelle ou de la résolution d'un litige.

Les données relatives aux éléments comptables liés à la facturation ne sont pas conservées par la mairie au-delà de 10 ans en archivage intermédiaire à partir de la fin de la location. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018 et à la loi 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement. Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous y opposer pour des raisons tenant à votre situation particulière.

Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du Responsable de traitement, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse : mairie@feuquieresenvimeu.fr, Place Jean Jaurès 60004 80210 Feuquières-en-Vimeu, 03.22.30.43.39.

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.